

## BULLETIN D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

### « VISION ET ACTIONS »

**DU 23 AU 27 AOUT 2021**

Entre LE BENEFICIAIRE identifié comme suit

Nom, Prénom.....

Raison sociale.....

Adresse.....

Adresse.....

Tél et mail.....

Et LE PRESTATAIRE identifié comme suit

La Société SMARTCOACH, inscrite au RCS de Caen (SIRET 791 398 191 00019) représentée par Alain CHARLIER, P.-D.G. et domiciliée au 8 rue Colonel Usher à CAEN (14000)

Tél : 06 21 93 12 24 – Mail : [alain@smartcoach.fr](mailto:alain@smartcoach.fr)

Il est convenu ce qui suit

#### **I – OBJET DE LA PRESTATION**

Le PRESTATAIRE organise **un séminaire « VISION ET ACTIONS »** en proposant une méthodologie construite et modélisée afin d'aider à définir une vision de l'activité et un plan d'actions pour la démarrer.

Ce séminaire s'adresse à des indépendants (prestataire de service, coach, consultant, formateur,) débutants ou en questionnement au devenir de leur activité.

Le présent « Bulletin d'inscription » vaut contrat.

Ce séminaire se déroulera **du lundi 23 aout 2021 à 9h00 au vendredi 27 aout 2021 à 17h00.**

Le lieu de la Session est Accueil St Paul 22, rue de l'Abbé Derry - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Le séminaire est limité à 6 participants.

#### **II – PROGRAMME PREVISIONNEL**

Le Programme du séminaire est annexé au présent document sous **VISION ET ACTIONS - Programme.** Il est susceptible de modifications mineures par le PRESTATAIRE pour garantir la meilleure qualité de la prestation.

Le séminaire est animé par Alain Charlier.

### **III – PRIX DE LA PRESTATION**

Le coût du séminaire par participant s'élève à : **2 250,00 euros HT + T.V.A. 20 % = 2 700,00 euros TTC**

Cette somme couvre l'intégralité des frais de ce séminaire (salle, animation, hébergement, restauration), à l'exception des frais de déplacement des bénéficiaires, et de tout autre frais non décrit précédemment.

Une facture sera envoyée à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, parafé, signé et du règlement intégral de la Prestation.

*Il est expressément convenu que c'est la réception du bulletin d'inscription **ET** du règlement qui valident l'inscription définitive. Un accusé de réception par mail, envoyé par le Prestataire, confirme la bonne réception des éléments.*

### **IV – NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION**

Il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation de la prestation, du fait du PRESTATAIRE, le PRESTATAIRE le remboursera intégralement au BENEFCIAIRE les sommes indûment perçues de ce fait.

### **V –DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT**

La prestation ne pourra pas faire l'objet d'une réduction pour participation partielle du BENEFCIAIRE à la Prestation qu'il a réservée, quelle que soit la raison pour laquelle il participe partiellement (durée, hébergement, restauration, ...)

En cas de renoncement par le BENEFCIAIRE à la participation au séminaire dans un délai de 14 jours avant la date de démarrage de la prestation, le BENEFCIAIRE est redevable du versement de la somme de 600.00 Euros H.T. à titre de dédommagement. Ce dédommagement sera pris sur le règlement s'il est déjà effectué. Le solde sera remboursé au plus tard 1 mois après la date de la Session.

### **VI – LITIGES**

En cas de litige n'ayant pu se régler à l'amiable, le tribunal de Caen sera saisi du litige

### **VII – AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE**

Entre le **SUJET PHOTOGRAPHIÉ**, et l'**AUTEUR DES PHOTOGRAPHIES**.

L'auteur des photographies a réalisé ou réalisera un ou plusieurs clichés sur lesquels apparaît le sujet photographié. Ces images sont prises du 23 au 27 aout 2021.

#### **A. MODES DE DIFFUSION :**

Le sujet photographié (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément l'auteur des photos à faire usage des photographies visées ci-dessus pour témoigner de la du sujet photographié, sans toutefois citer son identité, à l'opération de communication « Vision et Actions » ou « Activités de SMARTCOACH » dans tout support et média de son choix en l'exploitant directement ou en les cédant à des tiers.

#### **B. DURÉE DE L'AUTORISATION :**

La présente autorisation est accordée sans limite de durée à compter de sa signature.

**C. ENGAGEMENT DE L'AUTEUR DES PHOTOGRAPHIES :**

L'auteur des photos s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du sujet photographié, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation irrespectueuse au sens de la loi en vigueur. Il facilitera l'accès du sujet photographié à chaque parution disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même.

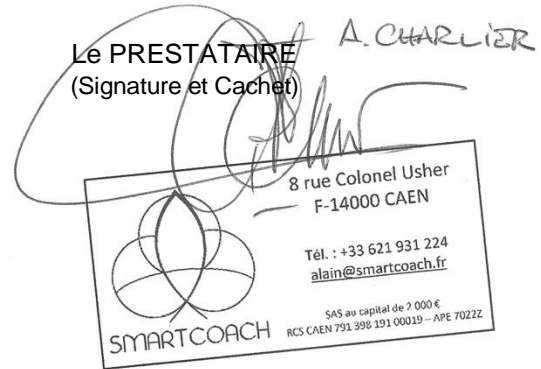
**D. CONDITIONS FINANCIERES :**

Le sujet photographié confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien à la démarche de l'auteur des photos. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait à Caen, en deux exemplaires ..... Le .....

Le BENEFICIAIRE  
(Signature et Cachet)

Le PRESTATAIRE  
(Signature et Cachet) *A. CHARLIER*



8 rue Colonel Usher  
F-14000 CAEN  
Tél. : +33 621 931 224  
[alain@smartcoach.fr](mailto:alain@smartcoach.fr)  
SAS au capital de 2 000 €  
RCS CAEN 791 398 191 00019 - APE 7022Z

SMARTCOACH